Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service **n° MENH2511655 N du 26 juin 2026** parue au BOESR **n° 30 du 23 juillet 2026,** relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du **11 septembre 2026** fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4428, en Numérique et sciences informatiques, de la composante IUT BORDEAUX MONTAIGNE est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BORNERIE	MARTINE	CERTIFIE	H8030
M.	JUDIC	GWENDAL	AST	NC
M.	PICHON	ALBAN	MCF	18
M.	SALMON	JEAN-PIERRE	MCF	27
Mme	VILLAIN GUILLOT	DELPHINE	AGREGE	H0202

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 15 octobre 2026

P/Le Président et par délégation,
La Directrice des ressources humaines,
Aude ZIMMER